

# Assurance Voyage À La Carte

Une assurance voyage personnalisée — ne payez que pour les affections dont vous souffrez!

Assurance Voyage À La Carte est de retour pour la saison de voyage 2018-2019 avec les mêmes garanties avantageuses que la saison dernière!

EN PLUS, nous offrons cette saison les garanties supplémentaires de notre ENSEMBLE D'AJOUTS à un prix fixe de 45 \$ par personne

#### Avec L'ENSEMBLE D'AJOUTS les garanties suivantes sont incluses dans votre police :

**Visite de suivi médicale**: Si votre urgence médicale est terminée et votre maladie ou vos symptômes persistent, nous payerons jusqu'à 500 \$ par réclamation pour UNE visite de suivi avec un médecin dans les 14 jours (des médicaments sont compris).

Protégez votre «Aucune Réclamation–Crédit Franchise » Si vous avez une réclamation au cours de votre période de protection en vertu de cet ENSEMBLE D'AJOUTS, elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de « Aucune Réclamation—Crédit Franchise » lorsque vous souscrivez votre assurance chez Assurance Voyage Santé-Soleil la saison prochaine. La valeur de votre « Aucune Réclamation—Crédit Franchise » restera la même que celle de cette saison.

Retour d'animal de compagnie: Si vous voyagez avec votre chien ou chat et vous avez une réclamation couverte en vertu de votre police nécessitant la Répatriement d'urgence ou le Retour suite à un événement majeur, nous vous rembourserons jusqu'à 800 \$ pour transporter votre(vos) animal(aux) de compagnie à votre province ou territoire de résidence (les frais de cages de transport et de médicaments ne sont pas compris).

#### Assurance Voyage À La Carte— le même excellent Régime!

Notre Fiche de calcul d'options personalisée, avec ses options et ses questions simples qui vous permettent d'adapter le régime à vos besoins particuliers, est de retour cette saison. Le barème de primes unique vous épargne toute confusion à savoir si vous avez choisi le bon régime car il n'y en a qu'un seul!

Si vous avez déjà obtenu un devis pour un autre régime d'assurance, nous pourrions peut-être vous offrir un meilleur taux. Vous n'avez qu'à nous appeler.

## **Aucune Réclamation - Crédit Franchise**

Si vous étiez assuré la saison dernière en vertu de n'importe quel produit d'Assurance Voyage Santé-Soleil et vous n'avez pas présenté une réclamation, votre franchise de 300 \$US sera réduite à 250 \$US lorsque vous achetez le régime d'Assurance Voyage À La Carte cette saison. Aussi, si vous n'avez pas présenté une réclamation au cours des 2 dernières saisons consécutives, votre franchise sera réduite à 200 \$US; si vous n'avez pas présenté une réclamation au cours des 3 dernières saisons consécutives, votre franchise sera réduite à 150

\$US ou si si vous n'avez pas présenté une réclamation au cours des 4 dernières saisons consécutives, votre franchise sera **réduite à 100 \$US.** Si vous étiez protégé par un autre assureur au cours de n'importe laquelle des 4 dernières saisons, vous êtes admissible à la même réduction de franchise si vous n'avez pas eu de réclamation(s) avec l'autre assureur. (Remarque : Il y aura un escompte si vous êtes admissible à « Aucune Réclamation—Crédit Franchise », mais que vous souhaiterez réduire votre franchise à 0 \$.)

## On peut examiner et souscrire le régime À La Carte aisément!

Nous pouvons vous faire parvenir la Si vous souhaitez obtenir un devis proposition, la brochure et la police ou vous avez des questions d'Assurance Voyage À La Carte par

- poste
- télécopieur
- courriel

On peut les visualiser et les télécharger au site web :

WWW.TIS.CA

Si vous souhaitez obtenir un devis ou vous avez des questions concernant À La Carte, veuillez composer le numéro de téléphone sans frais ci-dessous. Notre équipe dévouée vous fournira une aide personnalisée.

Pour souscrire, faites-nous parvenir votre Proposition À La Carte dûment remplie avec paiement joint par la poste ou par télécopieur.

Assurance Voyage À La Carte en ligne au WWW.TIS.CA et la prime acquittée par Visa ou MasterCard. Votre police, un reçu aux fins d'impôts et des cartes portefeuille peuvent être alors imprimés sur le coup. Il s'agit de la méthode la plus facile au Canada à souscrire votre assurance voyage — formidable pour les achats à la dernière minute.

On peut souscrire le régime

# Brochure 2018–2019

Assurance Voyage Santé-Soleil (AVSS)

Au service des snowbirds depuis plus de **25 Ans** 

WWW.TIS.CA



# **SAISON** 2018 – 2019

# **Caractéristiques**

Option de <u>stabilité</u> d'un mois s'il y a eu une modification à l'un de vos <u>médicaments</u> récemment (voir Fiche de calcul d'options)

Rehaussement des Régimes des Retraités disponible sans frais supplémentaires (voir la Remarque à la page 3 de la Proposition)

Excellente politique en matière de remboursements

Annulations et demandes de remboursement sont acceptés par téléphone, poste, courriel et télécopieur

Aucune Réclamation
— Crédit Franchise
(voir l'encadré sur cette page)

Offert jusqu'à l'âge de 94 ans

Jusqu'à 2 000 000 \$
d'assurance

Assurance complémentaire à une autre protection sans frais spéciaux

Paiement direct à la plupart des hôpitaux

Un barème de primes simple

Assistance médicale internationale d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Questions? Composez le : 1-888-694-8888 ou courriel : info@tis.ca Télécopieur : 1-800-465-1672

# Assurance Voyage À La Carte

Une création d'Assurance Voyage Santé-Soleil

### Comment déterminer la prime pour chaque proposant

- 1. Remplissez la page 2 de la Proposition d'assurance en suivant les **étapes**1 et 2 sur la page 4. Faites le total des points et reportez-le à 4 FACTEUR de la Partie 3 « Calcul de la Prime » à la page 3 de la Proposition d'assurance.
- 2. Déterminez votre âge à la date de départ du Canada.
- 3. En vous servant de la colonne pour votre âge dans le Barème des primes de base, trouvez la Tranche de Jours qui correspond au nombre de jours de protection dont vous avez besoin.
- 4. Déterminez votre prime de base en vous basant sur votre âge et le nombre de jours de protection dont vous avez besoin.
- 5. Ce taux doit être reporté à 2 de la Partie 3 « Calcul de la Prime » à la page 3 de la Proposition d'assurance.
- 6. Si vous souhaitez souscrire notre Régime annuel multi-voyages, cochez la case selon le nombre de jours que vous désirez. Reportez la prime appropriée du Barème des primes de base pour le Régime annuel multi-voyages à de la Partie 3 « Calcul de la Prime » à la page 3 de la Proposition d'assurance.
- 7. Additionnez les montants aux lignes 1 et 2 et inscrire le résultat à la ligne 1 TOTAL PARTIEL de la Partie 3 « Calcul de la Prime » à la page 3 de la Proposition d'assurance. Pour calculer la prime totale pour chaque Proposant, multipliez la ligne 3 x la ligne 4 et reportez le résultat à la ligne 5.
- 8. Si un Proposant souhaite acheter « L'ENSEMBLE D'AJOUTS », il doit ajouter 45 \$ à la prime à la ligne 6 et reportez le résultat à la ligne 6.

Chaque proposant doit lire, signer et dater la Proposition d'assurance au bas de la page 3.

Faites-nous parvenir par la poste la Proposition d'assurance dûment remplie et signée, accompagnée du paiement intégral (chèque ou carte de crédit). Vous pouvez nous l'envoyer par télécopieur à 1-800-465-1672.

#### **Remboursements**

- 1. Veuillez communiquer avec Assurance Voyage Santé-Soleil au : 1-888-694-8888.
- 2. Si vous revenez chez vous plus tôt que prévu, vous pourriez être eligible pour un remboursement si vous n'avez pas présenté une réclamation. Des remboursements en cas de retour anticipé seront calculés en fonction de la prime payée, la date de votre rentrée au Canada et les Tranches de Jours selon selon le Barème des Primes. Si le nombre total de jours du voyage reste dans la même Tranche de Jours, il n'y a pas de remboursement. Les remboursements sont assujettis à des frais de 15 \$ par personne.
- 3. Il n'y a aucun remboursement des primes pour les Régimes annuels multivoyages, ou pour les Prolongations de séjour.

## Prolongation de la protection

Si vous décidez de prolonger votre séjour après la date d'échéance de votre police d'Assurance Voyage À La Carte, vous devez communiquer avec Assurance Voyage Santé-Soleil au 1-888-694-8888 ou 1-905-830-4003 (à frais virés) au moins 10 jours avant la date d'échéance de votre police et payer la prime supplémentaire requise. Vous devez demeurer admissible à la protection selon toutes les clauses de la police d'Assurance Voyage À La Carte et aucune réclamation ne devra avoir été déclarée, présentée ou être en cours de traitement

Toute nouvelle maladie présente à la date de votre demande de prolongation ne sera pas couverte pour la période de prolongation.

Nous calculons les primes pour des prolongations en nous servant du Barème des primes de base actuel pour la durée totale du voyage moins la prime que vous avez payée et multiplié par votre Total des points. Une prime de risque de 10 \$ par personne sera ajoutée au résultat. Une prime minimum de 20 \$ par personne s'applique à chaque prolongation. Les détails sur les Prolongations apparaissent dans la police d'Assurance Voyage À La Carte.

**Remarque**: Tout terme qui apparaît en italique et souligné a une signification particulière. Vous trouverez la **définition** de ces termes à la **page 4** de la Proposition d'assurance.

## Barème des primes de base 2018-2019

La prime minimale est de 20 \$ par personne.

## **RÉGIME POUR UN SEUL VOYAGE**

TRANCHES										
de Jours	1-55	56-60	61-65		71-75	76-79	80-84	85-89	90-94	
1 à 2	23 \$	26 \$	27 \$	42 \$	49 \$	80\$	123\$	169 \$	186\$	
3 à 5	27	32	33	51	62	98	154	211	232	
6 à 10	35	43	44	69	83	131	207	281	310 442 599 742 893	
11 à 15	44	54	61	95	116	185	288	397		
16 à 20	61	67	82	128	157	246	387	533		
21 à 25	75	80	101	153	191	305	485	662		
26 à 30	92	99	120	186	228	370	581	800		
31 à 35	104	115	140	214	269	429	683	936	1 048	
36 à 40	126	137	158	249	304	491	783	1 080	1 204	
41 à 45	138	152	184	281	345	555	883	1 222	1 364	
46 à 50	157	167	197	309	378	617	988	1 368	1 521	
51 à 55	167	191	221	344	422	678	1 094	1 509	1 683	
56 à 60	185	203	239	369	459	745	1 194	1 654	1 845	
61 à 65	202	223	259	405	498	805	1 303	1 801	2 012	
66 à 70	220	239	284	436	539	873	1 407	1 951	2 177	
71 à 75	235	257	302	469	576	932	1 515	2 099	2 340	
76 à 80	257	276	324	506	615	995	1 623	2 256 2 5	2 511	
81 à 85	271	297	355	539	659	1 071	1 735	2 405	2 681	
86 à 90	291	311	381	571	697	1 137	1 845	2 562	2 853	
91 à 95	304	331	413	601	743	1 205	1 958	2 717	3 026	
96 à 100	326	354	433	634	789	1 270	2 067	2 873	3 204	
101 à 105	344	377	456	667	831	1 335	2 183	3 035	3 382	
106 à 110	373	402	479	705	871	1 399	2 294	3 192	3 559	
111 à 115	389	429	512	733	890	1 468	2 412	3 355	3 739	
116 à 120	403	453	547	771	929	1 530	2 527	3 515	3 922	
121 à 125	422	476	588	805	991	1 681	2 712	3 780	4 212	
126 à 130	441	499	622	839	1 044	1 752	2 836	3 952	4 405	
131 à 135	460	525	662	874	1 090	1 823	2 956	4 123	4 597	
136 à 140	473	543	702	911	1 130	1 894	3 081	4 296	4 789	
141 à 145	491	565	730	944	1 171	1 964	3 201	4 472	4 985	
146 à 150	507	590	758	976	1 210	2 035	3 326	4 645	5 180	
151 à 155	529	610	789	1 013	1 317	2 108	3 454	4 824	5 376	
156 à 160	540	631	817	1 049	1 366	2 178	3 579	5 005	5 579	
161 à 165	558	655	844	1 087	1 407	2 231	3 704	5 184	5 779	
166 à 170	574	672	872	1 115	1 486	2 278	3 887	5 437	6 059	
171 à 175	592	701	900	1 151	1 570	2 326	3 956	5 520	6 272	
176 à 183	618	737	948	1 210	1 624	2 413	4 015	5 555	6 585	
184 +	Pour des séjours d'autres durées, veuillez communiquer avec nous.									

## Régime annuel multi-voyages – Protection à l'étranger et hors de votre Province de résidence.

ÂGE:	1-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-79	80-84	85-89	90-94
Régime de 8 jours	83 \$	87 \$	92 \$	126 \$	156 \$	285 \$	416 \$	S/O	S/O
Régime de 16 jours	99	103	113	143	176	332	S/O	S/O	S/O
Régime de 32 jours	181	199	211	270	329	645	S/O	S/O	S/O
Régime de 62 jours	390	428	452	579	710	S/O	S/O	S/O	S/O

Les primes peuvent être modifiées en tout temps sans préavis, à moins que vous n'ayez payé la prime intégrale.

Inscrivez votre numéro de police ici à titre de référence :

**ALC** 

IMPORTANT: Cette documentation ne constitue pas votre police d'Assurance Voyage À La Carte. Nous vous ferons parvenir une police d'Assurance Voyage À La Carte, un reçu aux fins d'impôts et des cartes portefeuille dès que votre proposition remplie aura été traitée par Assurance Voyage Santé-Soleil. L'Assurance Voyage À La Carte couvre les <u>traitements</u> requis uniquement en cas d'une <u>urgence</u> médicale. Elle prévoit des modalités, conditions, restrictions et exclusions qui peuvent réduire la couverture. Une description complète apparaît dans la police d'Assurance Voyage À La Carte.

On peut souscrire l'Assurance Voyage À La Carte en ligne également!

Questions? Composez le : **1-888-694-8888** ou courriel : info@tis.ca Télécopieur : 1-800-465-1672 www.tis.ca



# Assurance Voyage À La Carte

Proposition d'assurance 2018 – 2019

Une création d'Assurance Voyage Santé-Soleil Souscrite auprès de : L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

PAGE 1

N° de police ALC

PROP Noms tels qu'ils figurent sur vot	OSANT 1 Renseignements s	ur les p		PROPOSA ns tels qu'ils figurent sur votr		
Nom de famille		Nom de f				
Prénom	Second prénom	Prénom		Second pré	nom	
Adresse des Proposants au	Canada					
Rue	Ville		Province	Code po		
Date de naissance	Numéro du régime provincial d'assurance maladie	Date de r	aissance	Numéro du régime p	provincial d'assurance maladie	
ii mm aaaa	(code de version s'il y a lieu)	ii r	nm aaaa	(code de version s'il	y a lieu)	
Téléphone/cellulaire	Adresse électronique (s'il y a lieu)		hone/cellulaire Adresse électronique (s'il y a lieu)			
Médecin de famille		Médecin	de famille			
Nom	Téléphone	Nom		Télér	phone	
Pour vous aider à remplir la p	résente Proposition d'assurance, il y a des Instructions à l	a page 4.	Adresse à l'étra	nger (si inconnue, indique	r la ville et l'état)	
			Rue			
				,		
			Ville	État	Code Postal	
			Téléphone			
				acter au Canada en cas d'i	urgence (parent ou ami)	

#### Partie 1 - Critères d'admissibilité

QUESTIONS? 1-888-694-8888

Téléphone

Vous devez satisfaire aux Critères d'admissibilité ci-dessous toutes les fois que vous quittez le Canada sous un Régime pour un Seul voyage ou que vous quittez votre province de résidence sous un Régime annuel multi-voyages, pour être admissible à la protection en vertu de cette police. Vous êtes admissible à l'assurance si :

- 1. Dans les 6 derniers mois, vous n'avez pas :
  - (i) été hospitalisé(e) pendant 24 heures consécutives ou plus pour n'importe laquelle des affections suivantes :
    - un accident vasculaire cérébral [AVC] ou un accident ischémique transitoire [AIT];
    - une cardiopathie;
    - caillot(s) sanguin(s); ou
    - une *pneumopathie*:
  - (ii) recu des *traitements* pour un cancer métastatique;
  - (iii) reçu un diagnostic de, ou reçu des <u>traitements</u> pour, ou pris des <u>médicaments</u> pour, une maladie en phase terminale;
  - (iv) eu ou fait usage de l'oxygène à domicile (y compris un concentrateur d'oxygène) pour une *pneumopathie*; ou
  - (v) eu besoin des traitements de dialyse.

- 2. Vous n'avez pas :
  - (i) subi votre plus récent pontage coronarien, angioplastie coronaire ou pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire il y a plus de 20 ans;
  - (ii) subi une angioplastie coronaire ou une pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire au cours des 6 derniers mois;
  - (iii) eu un anévrisme quelconque qui n'a pas encore été soigné chirurgiquement;
  - (iv) au cours des 5 dernières années, reçu des <u>traitements</u> ou pris des <u>médicaments</u> pour une insuffisance cardiaque congestive [ICC];
  - (v) au cours des 5 dernières années, reçu des <u>traitements</u> ou pris des <u>médicaments</u> pour la cardiomyopathie avec un ventricule au stade IV ou avec une fraction d'éjection ventriculaire de 20 % ou moins;
  - (vi) été conseillé par un médecin que d'entreprendre votre voyage serait dangereux pour votre santé ou que vous ne devez pas entreprendre votre voyage; ou
  - (vii) reçu un diagnostic de la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

**Déclaration d'acceptation :** Vous êtes admissible à la protection en vertu de la police d'Assurance Voyage À La Carte si vous pouvez satisfaire à tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessus, à la **date de départ** de tout voyage.

REMARQUE : Si vous n'êtes pas admissible à l'Assurance Voyage À La Carte, contactez-nous concernant une autre option qui pourrait répondre à vos besoins.

#### Partie 2 – Protection de base pour soins médicaux d'urgence comprend : Saison 2018 - 2019 Soins d'*urgence* paramédicaux/professionnels de santé......250 \$ par praticien Retour de véhicule......2 500 \$ Évacuation et rapatriement d'<u>urgence</u>......Dépenses admissibles Retour suite à un événement majeur.....3 000 \$ Soins dentaires d'<u>urgence</u> pour la douleur......300 \$ Enlèvement d'un plâtre ou des points de suture suite à une urgence..300 \$ Frais reliés à votre décès......5 000 \$ par personne Transport d'une personne jusqu'à votre chevet.....Dépenses admissibles **REMARQUE**: Si vous choisissez de <u>ne pas</u> augmenter la Protection de base pour soins medicaux d'urgence, vous aurez une protection globale limitée à 1 000 000 \$ pour toutes les garanties. Assistance médicale d'urgence internationale 24 heures sur 24

REMARQUE : Sauf stipulations contraires, toutes les primes, les prestations et les limites maximales payables sont exprimées en dollars canadiens. Toute franchise est exprimée en dollars américains et s'applique à chaque réclamation.

Veuillez consulter la police à WWW.TIS.CA pour tous les détails.

Fiche de calcul d'options À La Carte Saison 2018 - 2019

Questions? Composez le : 1-888-694-8888

Télécopieur: 1-800-465-1672 Courriel: info@tis.ca

REMARQUE IMPORTANTE : Chacun des proposants doit satisfaire aux critères d'admissibilité apparaissant à la Partie 1 - Critères d'admissibilité à la page 1 de cette Proposition d'assurance. Si vous ne pouvez pas satisfaire à ces Critères d'admissibilité ou si votre état de santé change à la date de départ de tout voyage ou avant, ce qui vous rend inadmissible à cette assurance, veuillez communiquer avec Assurance Voyage Santé-Soleil.

**Chaque proposant doit** remplir cette fiche.

Si vous transmettez par TÉLÉCOPIEUR, veuillez indiquer votre numéro de police dans la case ci-contre :

PROPOSANT 1 Points PROPOSANT 2 Points Prénom : Prénom :

Lorsque vous remplissez les parties I. & II., consulter votre médecin si vous êtes incertain de vos antécédents médicaux ou vos états pathologiques.

I. QUESTIONS RELATIVES À VOTRE ÉTAT DE SANTÉ (chaque proposant doit remplir cette partie)

En répondant aux questions suivantes, basez vos réponses sur la date à laquelle vous remplissez la proposition d'assurance. Si une de vos réponses

Pour toute question de la Partie I. (A. - G.), à laquelle vous répondez « OUI », et pour des options que vous sélectionnez aux II., III. et IV., vous devez COCHER la case appropriée et AJOUTER la valeur

	change avant votre date de depart, vous devez contacter Assurance Voyage Sante-Soleii pour faire l'ajustement au Total de vos points et votre prime.	n point	<b>s</b> de la question	à votre To	tal des points.
A.	Au cours des 5 années précédant votre date de départ, avez-vous reçu des <u>traitements</u> pour, pris des <u>médicaments</u> pour, ou eu un diagnostic de :				
	1) une <u>cardiopathie?</u>		+ 95		+ 95
	2) un accident vasculaire cérébral [AVC] ou un accident ischémique transitoire [AIT]?		+ 60		+ 60
	3) la maladie vasculaire périphérique (ne pas inclure les veines variqueuses et les stases veineuses)?		+ 75		+ 75
	4) la sténose de l'artère carotide de 50% ou plus (rétrécissement, blocage ou d'obstruction de tout vaisseau sanguin dans le cou)?		+ 75		+ 75
В.	Au cours des 12 mois précédant votre date de départ, avez-vous reçu des <u>traitements</u> pour, pris des <u>médicaments</u> pour, ou eu un diagnostic de :				
	1) la maladie de Parkinson, la dystrophie musculaire, la paralysie cérébrale, la myasthénie grave ou la sclérose en plaques?		+ 75		+ 75
	2) le diabète nécessitant un <i>mé<u>dicament</u></i> par voie orale?		+ 30		+ 30
	3) le diabète nécessitant de l'insuline (ou n'importe quel autre <u>médicament</u> injectable nécessaire pour la maîtrise du diabète)?		+ 60		+ 60
	4) la leucémie, un cancer nécessitant chirurgie (y compris une biopsie positive), chimiothérapie, radiothérapie et/ou thérapie au laser (à l'exclusion de carcinome basocellulaire, l'hormonothérapie substitutive (tel que le tamoxifène), l'ablation des lésions cutanées ou carcinome spinocellulaire)?		+ 45		+ 45
	5) la démence (y compris la maladie d'Alzheimer)?		+ 50		+ 50
	6) une <u>affection intestinale</u> ou une hémorragie digestive?		+ 30		+ 30
	7) une pneumopathie?		+ 35		+ 35
	8) 2 épisodes ou plus d'infection des voies urinaires (IVU)?		+ 25		+ 25
	9) l'insuffisance rénale – stade 4 ou d'une <u>pathologie hépatique</u> ?		+ 50		+ 50
	10) le(s) calcul(s) rénal(rénaux) [à moins que le(s) calcul(s) ne sont plus présent(s)] ou de(s) calcul(s) de la vésicule biliaire [à moins qu'on a enlevé le(s) calcul(s)], ou la pancréatite?		+ 20		+ 20
	11) le(s) caillot(s) sanguin(s) (ne pas compter la prise d'anticoagulants pendant 60 jours ou moins dans un but préventif suite à une chirurgie de remplacement de la hanche ou du genou)?		+ 50		+ 50
C.	Au cours des 12 mois précédant votre date de départ, vous a-t-on prescrit ou avez-vous pris :				
	1) 3 <u>médicaments</u> ou plus qui modifient votre pression artérielle?		+ 35		+ 35
	2) pour plus de 21 jours consécutifs, SOIT des comprimés de Prednisone (ou d'un <u>médicament</u> stéroïde équivalent) pour une <u>pneumopathie</u> OU Lasix (Novo-Semide/Furosemide)?		+ 45		+ 45
	Avez-vous subi votre plus récent pontage coronarien, angioplastie coronaire ou pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire il y a plus de 10 ans, mais pas plus de 20 ans?		+ 75		+ 75
	Avez-vous été, au cours des 3 derniers mois, un(e) résident(e) d'un établissement de soins de longue durée ou d'un logement avec assistance où vous avez reçu de l'aide avec n'importe laquelle des activités de la vie quotidienne (prendre son bain, manger, utiliser la toilette, la prise de <u>médicaments</u> , s'asseoir et se lever d'une chaise ou se mettre au lit et en sortir)?		+ 90		+ 90
	À n'importe quel moment au cours des 24 mois précédant votre date de départ, avez-vous fait usage <b>d'un produit du tabac</b> quelconque (à l'exclusion de la marijuana à des fins médicales, des cigarettes électroniques et des aides à la cessation tabagique)?		+ 10		+ 10
G.	Est-ce que votre dernier examen médical complet a eu lieu plus de 24 mois avant votre date de départ?		+ 30		+ 30
	MODIFIER LA PÉRIODE DE <u>STABILITÉ</u> POUR VOS <u>MALADIES PRÉEXISTANTES</u> Vous avez droit à une période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> de <b>3 mois</b> précédant toute date de départ, à moins que vous ayez répondu OUI à n'importe quelle question à la section I., points A, B, C, D ou E, auquel cas votre période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> sera les <b>6 mois</b> précédant toute date de départ.				
	Réduisez votre période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> de <b>6 mois</b> à <b>3 mois</b> précédant toute date de départ.		+ 30		+ 30
•	Si vous avez eu un remplacement, une élimination ou une augmentation ou diminution dans la posologie ou fréquence d'un <u>médicament</u> qu'on vous a prescrit plus que <u>3 mois</u> avant votre date de départ, vous pouvez réduire la période de <u>stabilité</u> pour l'état pathologique que <u>traite</u> le <u>médicament</u> à <u>1 mois</u> précédant toute date de départ.		+ 35		+ 35
•	OPTIONS DE FRANCHISES (La franchise standard est 300 \$US) ◆ Pour une franchise de 0 \$ US Si vous avez droit à une franchise de moins de \$300 US, mais vous souhaitez la réduire à 0 \$, cochez la case ci-contre. Pour une franchise de 500 \$US, 1 000 \$US, 5 000 \$US ou 10 000 \$US, encerclez votre choix et consultez la page 4 pour les points à soustraire ci-contre.		+ 10 + 5 		+ 10 + 5 
IV.	AUGMENTER VOTRE PROTECTION DE BASE À PARTIR DU MAXIMUM DE 1 000 000 \$ À 2 000 000 \$ Le montant maximum s'applique à « SOINS MÉDICAUX <u>D'URGENCE</u> » de la Partie 2 à la page 1		+ 5		+ 5
V.	ENSEMBLE D'AJOUTS  Si un Proposant souhaite acheter ces garanties, cochez la case ci-contre et remplissez la ligne 3 de la présente Proposition d'assurance		Ajouter <b>45 \$</b> à la page 3		Ajouter <b>45 \$</b> à la page 3
PR	OTECTION DE BASE de 1 000 000 \$ maximum : il faut que chaque proposant ajoute les 100 Points à son Total des points.		+ 100	V	+ 100

Faites les totaux des points pour vos choix et inscrivez-les aux cases ci-contre. Vos totaux doivent INCLURE les 100 points pour la protection de base.

**Total des points** Proposant 1

**Total des points** Proposant 2

Saison 2018-2019

REMARQUE: Sauf stipulations contraires, toutes les primes, les prestations et les limites sont exprimées en monnaie canadienne.

Vous devez satisfaire à tous les critères d'admissibilité tels qu'indiqués à la Partie 1-Critères d'admissibilité de la présente Proposition d'assurance (voir la page 1) afin de continuer à remplir la Fiche de calcul d'options. Si vous êtes incertain de vos antécédents médicaux ou vos états pathologiques, consultez votre médecin.

# **2** Remplissez la Fiche de calcul d'options à la page 2 de cette proposition SEULEMENT SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE.

Chaque partie de la Fiche de calcul d'options—Points I jusqu'à IV—a des cases à cocher qui représentent un nombre précis de points. Vous n'avez qu'à cocher les cases qui s'appliquent à vous, ajouter le nombre de points correspondant à votre résultat et, lorsque vous avez terminé, faire le total de vos points (incluant les 100 points pour la protection de base) et inscrire le total à la case appropriée au bas de la Fiche de calcul d'options pour chaque proposant.

Questions relatives à votre état de santé (Chaque proposant doit remplir cette partie)—Voir le point I. à la page 2.

Vous devez répondre à ces questions afin de nous permettre d'évaluer plus précisément vos antécédents médicaux et votre mode de vie. Si vous êtes incertain de vos antécédents médicaux, ou vos états pathologiques, consultez votre médecin.

# Modifier la période de <u>stabilité</u> pour vos <u>maladies préexistantes</u> – Voir le point II. à la page 2.

Vous avez droit à une période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> de <u>3</u> mois précédant toute date de départ, à moins que vous ayez répondu OUI à n'importe quelle question à la section **I.**, points A, B, C, D ou E, auquel cas votre période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> sera les <u>6 mois</u> précédant toute date de départ.

Réduisez votre période de <u>stabilité</u> des <u>maladies préexistantes</u> de **6 mois** à **3 mois** précédant toute date de départ. (ajouter 30 points)

Si vous avez eu un remplacement, une élimination ou une augmentation ou diminution dans la posologie ou fréquence d'un <u>médicament</u> qu'on vous a prescrit plus que **3** mois avant votre date de départ, vous pouvez réduire la période de <u>stabilité</u> pour l'état pathologique que <u>traite</u> le <u>médicament</u> à **1 mois** précédant toute date de départ. (ajouter 35 points)

#### Options de franchises—Voir le point III. à la page 2.

La police d'Assurance Voyage À La Carte a une franchise de 300 \$US pour chaque réclamation. Cependant, vous pouvez avoir une franchise de 0 \$ en ajoutant 10 points. Si vous êtes admissible à : « AUCUNE RÉCLAMATION – CRÉDIT FRANCHISE », la franchise de 100 \$US, 150 \$US, 200 \$US OU 250 \$US pour chaque réclamation peut être réduite à 0 \$ en ajoutant 5 points à la page 2 – III. Les franchises plus élevées sont les suivantes : 500 \$US (soustraire 10 points), 1 000 \$US (soustraire 15 points), 5 000 \$US (soustraire 25 points), et 10 000 \$US (soustraire 30 points).

Augmenter votre Protection de base à partir du maximum de 1 000 000 \$ — Voir le point IV. à la page 2.

Vous pouvez augmenter cette protection jusqu'une limite maximale de 2 000 000 \$ (ajouter 5 points).

Protection de base pour soins médicaux d'<u>urgence</u> — Pour tous les détails, voir la Partie 2 à la page 1.

La protection de base pour soins médicaux d'<u>urgence</u> vous procure une assurance de voyage essentielle qui couvre les frais engagés lorsqu'une situation d'<u>urgence</u> survient au cours d'un séjour hors du Canada. L'indemnité maximale payable est de 1 000 000 \$, à moins que vous augmentez le montant de votre protection. Cette protection de base n'est pas en option. C'est le montant minimum requis pour souscrire une police d'Assurance Voyage À La Carte. L'indemnité de base s'applique également aux Régimes annuels multi-voyages (de 8, 16, 32, ou 62 jours).

**ENSEMBLE D'AJOUTS** – Voir V. à la page 2. Chaque Proposant qui sélectionne ces garanties doit suivre les instructions à la ligne **6** à la Partie 3 à la page 3.

### ຊ Calculer votre Prime totale à payer à la page 3 de cette proposition

Suivez attentivement les directives au verso de la Brochure 2018-2019 afin de calculer votre prime individuelle et veuillez indiquer les importantes dates de voyage et de protection à la Partie 3 à la page 3 de la présente Proposition d'assurance.

# 4 Les proposants DOIVENT LIRE, SIGNER et DATER la Déclaration et Autorisation au bas de la Page 3

Une fois que vous aurez calculé votre prime, veuillez lire la section Déclaration et Autorisation soigneusement—Partie 4 à la page 3. Si vous êtes en accord avec toutes les déclarations qui s'y trouvent, vous (les 2 proposants s'il y a lieu) devez signer et indiquer la date de votre signature au bas de la page 3.

5 Indiquer vos données personnelles à la page 1 – Renseignements sur les proposants et nous faire parvenir votre Proposition dûment remplie accompagnée de votre paiement.

REMARQUE: Vous devez remplir les pages 1, 2 et 3 de cette Proposition afin de présenter votre demande d'assurance. Faites-la parvenir par TÉLÉCOPIEUR au : 1-800-465-1672, ou

PAR LA POSTE: ASSURANCE VOYAGE SANTÉ-SOLEIL

Box 93060, 1111 Davis Drive, Newmarket, ON L3Y 8K3

REMARQUE: Les présents documents ne constituent pas votre police d'Assurance Voyage À La Carte.

On vous fera parvenir une police d'Assurance Voyage À La Carte, un reçu aux fins d'impôts et des cartes portefeuille une fois que votre proposition d'assurance remplie aura été traitée par Assurance Voyage Santé-Soleil.

REMARQUE IMPORTANTE: Vous devez communiquer avec l'assistance Professionnels de la Gestion Complète des Réclamations (PGCR) dans les 24 heures suivant toute réclamation ou tout <u>traitement</u> médicale ou dentaire. Si vous ne le faites pas, vous devrez payer 50% de toutes les dépenses brutes admissibles et notre responsabilité maximum sera limitée à 25 000 \$. Vous devez communiquer avec l'assistance PGCR à moins que votre état de santé ne le permette pas. Vous devez téléphoner aussitôt que votre état de santé le permet ou quelqu'un devra téléphoner en votre nom. PGCR est l'administrateur des réclamations pour l'assureur.

#### **Définitions**

Le tableau qui suit constitue une liste partielle des définitions. Pour avoir une liste complète des définitions, veuillez consulter la section « Définitions » dans la police d'assurance dès que vous la recevrez.

*affection intestinale*: (y compris) colite ulcéreuse, maladie de Crohn, diverticulite, occlusion intestinale, chirurgie intestinale, constipation *chronique*, ou syndrome du côlon irritable.

<u>affection mineure</u>: une infection virale ou bactérienne non <u>chronique</u> (à l'exception de toute affection nécessitant l'usage de Prednisone ou un <u>médicament</u> stéroïde équivalent sous forme de comprimé) qui ne nécessite pas d'hospitalisation, chirurgie ou plus qu'une visite de suivi auprès d'un fournisseur de soins médicaux hormis l'évaluation initiale et comprend l'usage de pas plus de 2 <u>médicaments</u> pour un maximum de 30 iours.

<u>cardiopathie</u> (y compris): (i) une anomalie du rythme cardiaque (y compris une arythmie, une fibrillation auriculaire ou des battements irréguliers); (ii) implantation d'un stimulateur ou défibrillateur cardiaque ou remplacement; (iii) une crise cardiaque (infarctus du myocarde); (iv) transplantation cardiaque; (v) une maladie coronarienne (y compris l'angine de poitrine); (vi) angioplastie coronaire, ou pose d'endoprothèse vasculaire (stent) coronaire; (vii) pontage coronarien; (viii) la valvulopathie (y compris toute régurgitation ou sténose (modérée ou sévère)); (ix) souffle au coeur anormale; (x) la péricardite; ou (xi) la cardiomyopathie.

<u>chronique</u>: se dit d'un état pathologique qui continue, persiste, est épisodique ou récurrent sur une période prolongée. Un tel état pathologique dure généralement longtemps et ne disparaît ni facilement, ni rapidement.

**examen médical complet**: vous avez visité un médecin en exercice ou un praticien de la santé autorisé où votre bilan de santé a été mis à jour, tout symptôme a été diagnostiqué et chaque examen prescrit ou proposé a été exécuté et vous êtes au courant des résultats de tels examens.

<u>maladie préexistante</u>: pathologie (n'englobe pas une <u>affection mineure</u>) pour laquelle on a reçu des <u>traitements</u> ou pour laquelle des symptômes s'étaient manifestés avant l'une ou l'autre de vos dates de départ. Ce terme englobe une complication médicalement reconnue ou la résurgence d'un état pathologique.

<u>médicament(s)</u>: tout <u>médicament</u> prescrit (que l'ordonnance soit remplie ou non) ou remède prescrit, servant au <u>traitement</u> des maladies et au maintien d'un bon état de santé. Ce terme comprend les nouvelles ordonnances, des renouvellements ou des recharges, l'insuline et la nitroglycérine (sous toute forme, avec ou sans ordonnance). Ce terme ne comprend pas les produits

et remèdes disponibles sans ordonnance, y compris l'aspirine (ou équivalent), les vitamines, les minéraux et l'hormonothérapie substitutive.

pathologie hépatique: y compris l'hépatite C ou la cirrhose.

**pneumopathie** (y compris) : la Maladie Pulmonaire Obstructive Chronique (MPOC), la bronchite <u>chronique</u>, l'emphysème, la fibrose pulmonaire, l'amiantose, la sarcoïdose, chirurgie pulmonaire ou l'asthme à dyspnée continue (l'asthme <u>chronique</u>). (Ce terme n'englobe ni des allergies saisonières ni une <u>affection mineure</u>).

**traitement**, **traiter** ou **traité(e)**: acte médical, thérapeutique ou diagnostique prescrit, effectué ou recommandé par un médecin ou un autre praticien de la santé autorisé, y compris, mais sans s'y limiter, les <u>médicaments</u>, les tests à des fins d'investigation, hospitalisation, interventions chirurgicales ou action recommandée en rapport avec l'état.

stable ou stabilité : un état pathologique ne s'aggrave pas et il n'y a pas eu de changement aux médicaments (ni de médicament différent) pour celui-ci. En outre, l'utilisation et la posologie de ces médicaments n'ont pas changé, un médecin n'a reçu aucun résultat de test indiquant une détérioration de votre état pathologique et vous n'avez pas été informé par un médecin que vous devez subir une intervention chirurgicale. Ce terme signifie également que des traitements prescrits ou recommandés par un médecin n'ont pas changé au cours de la période pour les maladies préexistantes pour laquelle vous êtes admissible ou que vous avez sélectionnée. Aucun des points suivants ne constitue un changement ou une modification de médicament : substitution d'un médicament de marque particulière pour un produit générique équivalent, pourvu qu'il n'y a pas eu de changement ni dans son utilisation ni dans sa posologie; changement dans la posologie du médicament insuline ou Cournadin, Warfarin, Pradaxa, Pradax ou Dabigatran.

<u>urgence</u> ou <u>urgences</u>: trouble mental ou émotif—pour lequel l'hospitalisation est nécessaire—ainsi que toute maladie ou blessure accidentelle, qui surviennent de façon imprévue durant votre voyage et pour lequel des <u>traitements</u> médicaux immédiats sont nécessaires afin d'éviter ou de diminuer un risque pour la vie ou pour la santé. Une <u>urgence</u> prend fin quand, selon des preuves médicales, vous ne recevez plus des soins médicaux d'<u>urgence</u> et vous pouvez obtenir votre congé de l'établissement médical.